

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2014

CP2014_06_4
id. 910

L'an deux mille quatorze le trente juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

PLAN D'ACTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR 2014

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2014, le Département de Tarn-et-Garonne sera partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de **10 000 Euros**.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2014

Opération « Impliqués de 11 à 15 ans »

« Sécurité dans les bus scolaires »

Il s'agit d'une action initiée par la Prévention Routière, visant à faire prendre conscience aux jeunes collégiens du danger relatif aux transports en commun, avec une participation du Conseil Général de **2 500 €**, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Opération « Deux roues motorisés » : 20 interventions

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le Service Coordination Sécurité Routière de l'État (Préfecture / DDT 82), les Forces de l'Ordre (Police, Gendarmerie) et la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC 82).

La participation du Conseil Général est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous...

Pour l'année 2014, il est prévu de reconduire ces actions.

En outre, le simulateur moto, utilisé comme matériel pédagogique depuis 2007 par le Conseil Général, présente occasionnellement des dysfonctionnements.

Il est proposé, dans le cadre du PDASR 2014, de procéder à son remplacement. La réalisation de ces actions nécessite un montant de **3 000 €**.

Actions de la Prévention Routière

La Prévention Routière participe à de nombreuses actions de sécurité routière.

Pour l'année 2014, il est proposé une intervention du Conseil Général à **quatre niveaux**, pour un montant global de **2 000 €** :

- **Aide au fonctionnement des pistes d'éducation routière.** Cette subvention permet le financement de frais nécessaires au **fonctionnement des pistes**, ainsi que **la maintenance des véhicules** utilisés à cette occasion, dans le cadre des interventions dans les écoles et les collèges .
- **Aide pour l'organisation de la finale départementale des pistes d'éducation routière.** Cet apport du Conseil Général permet de récompenser les élèves des écoles et des collèges ayant obtenu les meilleurs classements aux épreuves proposées lors de cette manifestation prévue à Saint-Étienne de Tulmont.
- **Aide** pour la mise à disposition des écoliers et des collégiens de la **documentation concernant la sécurité routière**, adaptée aux enfants et aux adolescents.

Opération « alcool, drogue, comportements délictueux »

Le Conseil Général souhaite, dans le cadre des actions 2014, **poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et drogue** et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association R.E.V. (Rentrez En Vie) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Conseil Général, marquée par une aide financière de **2 500 €**, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général aux actions suivantes telles que sus-détaillées :

Actions	Montant accordé
- Sécurité dans les bus scolaires	2 500,00 €
- Enjeu Deux Roues Motorisées	3 000,00 €
- Aides à la Prévention Routière	2 000,00 €

Actions	Montant accordé
- Opérations « Capitaine de Soirée » avec R.E.V.	2 500,00 €
TOTAL	10 000,00 €

- Impute les dépenses correspondantes à l'article 65684, sous fonction 621, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET